

RESOLUTIONS

Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2025

Résolution 1 → Rapports d'activité et Approbation des comptes (y compris l'activité OFS)

Après avoir entendu lecture des Rapports du Conseil d'administration, du Trésorier et du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les comptes de l'exercice 2024, qui se soldent par un excédent de **354 373 €**, dont **213 708 €** relevant du Service d'Intérêt Economique Général (SIEG).

Résolution 2 → Quitus au Conseil d'administration et décharge au Commissaire aux comptes

Après avoir entendu lecture des Rapports du Conseil d'administration, du Trésorier et du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus au Conseil d'administration et décharge au Commissaire aux comptes.

Résolution 3 → Affectation des résultats

Après avoir entendu lecture des Rapports du Conseil d'administration, du Trésorier et du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le Résultat excédentaire de **354 373 €** de la manière suivante : **0 €** en réserve légale ; **122 058 €** en réserves SIEG* hors OFS ; **140 660 €** en réserves hors SIEG* ; **91 655 €** en report à nouveau SIEG* OFS.

Résolution 4 → Attributions 2024 et Variation du capital social

L'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'au cours de l'exercice 2024, le Conseil d'administration n'a effectué aucune attribution. L'Assemblée Générale constate qu'au cours de l'exercice, le **capital social** de la coopérative a augmenté de **5 688,25 €** et diminué de **1 891 €**, et s'élève au 31 Décembre 2024 à **2 657 571,75 €**.

Résolution 5 → Mouvement de capitaux propres. Evolution de la réserve "Fonds de solidarité"

Du fait de la disparition de la Commission du Fonds de Solidarité, dont les activités ont été reprises par le Fonds de dotation "COL Recherches & Solidarités", il convient de valider la réserve dénommée "Fonds de solidarité + DELAGE", dont le montant est de **313,30 €**, après affectation de **0 €** au Fonds de dotation "COL Recherches & Solidarités", cette somme correspondant au total des aides octroyées par ledit Fonds à des familles éligibles. Les modalités et les montants versés sont conformes à la délibération du Conseil d'administration du COL du 18 mai 2017, portant sur le fonctionnement du Fonds de dotation.

Résolution 6 → Renouvellement de mandats d'administrateurs

Conformément à l'article 20 des statuts, quatre administrateurs se représentent aux suffrages de l'Assemblée Générale. Il s'agit de : {6.1} **Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques**, représenté par MEYZENC Sylvie, {6.2} **Coop Hlm Développement**, représenté par LOURIER Vincent, {6.3} **Crédit Mutuel Midi Atlantique**, représenté par DUPOUTS Pierre, {6.4} **DESTOUESSE** Danielle.

Le mandat de chacun d'eux s'exercera pour trois ans, et verra son renouvellement lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice 2027.

Résolution 7 → Renouvellement du Commissaire aux comptes

La mission du Commissaire aux comptes étant arrivée à son terme, l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat du cabinet EXCO FSO, 60 avenue du Capitaine Resplandy à Bayonne (64100).

Ceci, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2031, pour statuer sur les comptes de 2030.

Résolution 8 → Conventions de l'article L 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve, dans les conditions du dernier alinéa de l'article L 225-40 du Code de commerce, les conventions visées par les dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce, et présentées dans le Rapport spécial du Commissaire aux comptes, et en tant que de besoin, en autorise la poursuite.

Cette approbation est soumise à un vote distinct, auquel n'ont pris part que les associés non intéressés.

Résolution 9

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir nécessaire au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale, pour accomplir toutes les formalités prescrites par la Loi.

* SIEG = Service d'Intérêt Economique Général.